

## Chapitre 13

### QCM

1. A.

2. B.

3. A.

4. B.

5. A.

6. A. C.

7. B.

8. B. D.

9. A. B.

10. B. D.

**11. B. C.** Le capital individuel est composé de l'ensemble des apports réalisés par l'exploitant individuel. Ici, l'exploitant apporte 30 000 € de numéraire et 50 000 € en nature (local). Le capital individuel s'élève à 80 000 €. Le compte 101 est crédité de 80 000 €. En contrepartie, le compte « banques » est débité de 30 000 € et le compte d'immobilisation est débité de 50 000 €. Le total de l'actif augmente du montant de l'apport en numéraire et du local soit 80 000 € (et non 50 000 €).

**12. A. C.** L'emprunt est enregistré au crédit du compte 164 pour le montant emprunté le 01/03/N. Le montant de la première annuité est égal à : intérêts ( $50\,000 \times 2\%$ ) + remboursement du capital ( $50\,000/10$ ) soit 6 000 €. Après le paiement de la première annuité, le capital qui reste dû est égal à :  $50\,000 - 5\,000 = 45\,000$  €

**13. A. C.** La subvention d'investissement est enregistrée au crédit du compte 131 (avance non remboursable, les capitaux propres augmentent). En contrepartie, le compte 441 est débité (créance envers l'organisme de financement). Le 01/10/N, le compte 441 est donc crédité et le compte « banques » débité.

**14. A. C.**  $\text{Annuité} = 30\,000 \times 2,10\% / (1 - (1 + 2,10\%)^{-10}) = 3\,357,30$  €

Au bout de 10 ans, le total des intérêts est égal au cumul des annuités – montant emprunté soit :  $3\,357,30 \times 10 - 30\,000 = 3\,573$  € (arrondi).

**15. A. B.**  $\text{Annuité} = 100\,000 \times 1,80\% / (1 - (1 + 1,80\%)^{-5}) = 21\,092,84$  €

Première annuité = intérêts ( $100\,000 \times 1,80\%$ ) + remboursement du capital

On en déduit le remboursement du capital =  $21\,092,84 - 1\,800 = 19\,292,84$  €

Capital restant dû après le paiement de la première annuité =  $100\,000 - 19\,292,84 = 80\,707,16$  €

## Exercices

### EXERCICE 1. FRIGOT

#### 1. EXPLIQUER POURQUOI LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT APPARAÎT DANS LES CAPITAUX PROPRES DU BILAN.

Une subvention d'investissement est une aide financière généralement accordée par une collectivité territoriale pour le financement d'un équipement ou d'un investissement de long terme.

La subvention d'investissement, à la différence d'un emprunt, n'est pas remboursable. C'est pour cette raison que cette source de financement est positionnée dans les capitaux propres.

#### 2. ENREGISTRER LES ÉCRITURES NÉCESSAIRES RELATIVES À L'ATTRIBUTION ET AU VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA SOCIÉTÉ FRIGOT.

Il faut distinguer l'écriture comptable de l'attribution de la subvention et celle qui correspond au versement des fonds sur le compte bancaire de l'entreprise.

La décision d'attribution de la subvention d'investissement engage la collectivité territoriale. Pour l'entreprise Frigot, l'attribution de la subvention d'investissement représente une créance vis-à-vis de la collectivité territoriale. Dit autrement, la collectivité territoriale a une dette vis-à-vis de l'entreprise.

La créance pour l'entreprise est inscrite au débit d'un compte de tiers.

#### 10/04/N

D	C		D	C
441		État- Subvention à recevoir	15 000	
	131	Subvention d'équipement <i>Attribution de la subvention d'investissement par le conseil départemental des Côtes d'Armor</i>		15 000

Le 10/05/N, la subvention d'investissement est versée sur le compte bancaire de l'entreprise. En contrepartie du débit du compte 512, le compte de créance vis-à-vis de la collectivité territoriale est soldé.

#### 10/05/N

D	C		D	C
512		Banques	15 000	
	441	État - Subvention à recevoir <i>Versement de la subvention d'investissement</i>		15 000

### EXERCICE 2. ABACCO

#### 1. ENREGISTRER L'ÉCRITURE DE SOUSCRIPTION DE L'EMPRUNT LE 1<sup>ER</sup> JUIN N.

L'emprunt bancaire représente pour l'entreprise qui contracte l'emprunt une dette financière, inscrite au passif du bilan.

# CORRIGÉ

01/06/N

D	C		D	C
512		Banques	100 000	
	164	Emprunts auprès des établissements de crédit <i>Octroi de l'emprunt</i>		100 000

## 2. CALCULER L'ANNUITÉ DE L'EMPRUNT.

Il est nécessaire de poser la formule de calcul avant d'afficher le résultat.

Pour un emprunt remboursable par annuités constantes, le calcul de l'annuité est le suivant :

$$\text{Annuité} = \text{montant de l'emprunt} \times \text{taux d'intérêt} / [1 - (1 + \text{taux d'intérêt})^{-\text{durée de l'emprunt}}]$$

$$\text{Annuité} = 100\,000 \times 2,5\% / [1 - (1 + 2,5\%)^{-10}]$$

$$\text{Annuité} = 11\,425,88 \text{ €}$$

## 3. PRÉSENTER LES DEUX PREMIÈRES LIGNES DU TABLEAU DE REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT.

Le tableau de remboursement d'un emprunt est un document prévisionnel qui indique, pour chaque échéance, le montant des intérêts, du remboursement du capital emprunté et de l'annuité.

Échéances	Capital restant dû début de période	Intérêts	Remboursement du capital	Annuité	Capital restant dû fin de période
01/06/N+1	100 000	2 500(1)	8 925,88(2)	11 425,88	91 074,12(3)
01/06/N+2	91 074,12	2 276,85(4)	9 149,03(5)	11 425,88	81 925,09(6)

Justification des calculs

(1) Intérêts =  $100\,000 \times 2,5\%$

(2) Remboursement du capital = annuité – intérêts =  $11\,425,88 - 2\,500$

(3) Capital restant dû fin de période = capital début de période – remboursement du capital =  $100\,000 - 8\,925,88$

(4) Les intérêts se calculent sur le capital qui reste dû :  $91\,074,12 \times 2,5\%$

(5) Remboursement du capital = annuité – intérêts =  $11\,425,88 - 2\,276,85$

(6) Capital restant dû fin de période = capital début de période – remboursement du capital =  $91\,074,12 - 9\,149,03$

## 4. ENREGISTRER L'ÉCRITURE NÉCESSAIRE LE 1<sup>ER</sup> JUIN N+1.

Le paiement de l'annuité se traduit par une diminution du compte « banques ». En contrepartie, les intérêts augmentent (débit du compte 661) et le capital emprunté diminue (débit du compte 164). Pour déterminer le montant à inscrire dans chaque compte, il faut se référer au tableau de remboursement de l'emprunt élaboré à la question 3.

Pour une annuité de 11 425,88 €, le montant des intérêts est de 2 500 € et le capital remboursé de 8 925,88 €

# CORRIGÉ

L'écriture comptable est la suivante :

**01/06/N+1**

D	C		D	C
661		Intérêts	2 500	
164		Emprunt auprès des établissements de crédit	8 925,88	
	512	Banques <i>Paiement de la première annuité</i>		11 425,88

## EXERCICE 3. LINEO

### 1. ENREGISTREZ LE PAIEMENT DU DÉPÔT DE GARANTIE ET LE PAIEMENT DE LA PREMIÈRE REDEVANCE.

Le dépôt de garantie représente pour le crédit-preneur (l'entreprise Lineo) une immobilisation financière. Le dépôt de garantie n'est donc pas une charge. Il sera restitué au crédit-preneur (locataire) ou s'imputera sur le prix d'achat du bien si le locataire décide de lever l'option d'achat à l'échéance du contrat.

**10/03/N**

D	C		D	C
275		Dépôts et cautionnements versés	800	
	512	Banques <i>Dépôt de garantie</i>		800

**15/03/N**

D	C		D	C
612		Redevances de crédit-bail	600	
44566		TVA déductible sur autres biens et services	120	
	512	Banques <i>Redevance du 15/03/N</i>		720

### 2. LA MACHINE FINANCÉE EN CRÉDIT-BAIL EST-ELLE ENREGISTRÉE EN COMPTABILITÉ ? JUSTIFIEZ VOTRE RÉPONSE.

Durant la période de location, l'entreprise Lineo n'est pas propriétaire du matériel industriel. Elle ne le deviendra que si elle décide de lever l'option d'achat à l'échéance du contrat.

Pour l'élaboration des comptes sociaux individuels, il n'est pas fait application du principe de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique. Même si le bien financé en crédit-bail contribue à la production de richesses, il ne figure pas à l'actif du bilan du crédit-preneur qui n'en est pas propriétaire.

### 3. ENREGISTREZ LA LEVÉE DE L'OPTION À L'ÉCHÉANCE DU CONTRAT LE 15 MARS N+5.

À l'échéance du contrat, l'entreprise Lineo décide de lever l'option d'achat. Cela signifie qu'elle devient propriétaire du matériel aux conditions prévues dans le contrat de crédit-bail. Le dépôt de garantie versé lors de la conclusion du contrat s'impute sur le prix d'achat du matériel.

# CORRIGÉ

15/03/N+5

D	C		D	C
215		Matériel industriel	1 500	
44562		TVA déductible sur immobilisations	300	
	275	Dépôts et cautionnements versés		800
	512	Banques <i>Levée de l'option d'achat</i>		1 000

## Cas de synthèse

### CAS CHOCOLUX

#### 1. ÉVALUEZ LE COÛT D'ACQUISITION DU FOUR MULTIFONCTIONS ET ENREGISTREZ LES ÉCRITURES NÉCESSAIRES LIÉES À L'ACQUISITION ET À SON PAIEMENT.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition augmenté des frais d'installation et de mise en route de l'immobilisation.

$$\text{Coût d'acquisition} = 8\,000 \times (1 - 10\%) + 500 = 7\,700 \text{ €}$$

La TVA est déductible. Elle ne représente par un coût pour l'entreprise. C'est une créance inscrite au débit du compte 44562 « TVA déductible sur immobilisations ».

Trois écritures doivent être enregistrées :

##### a. Versement de l'acompte

01/02/N

D	C		D	C
238		Acomptes sur immobilisations corporelles	2 000	
	512	Banques <i>Paielement de l'acompte – CB n° 4625</i>		2 000

##### b. Facture d'acquisition du four multifonctions

15/02/N

D	C		D	C
215		Matériel industriel	7 700	
44562		TVA déductible sur immobilisations	1 540	
	238	Acomptes sur immobilisations corporelles		2 000
	404	Fournisseurs d'immobilisations <i>Facture n° 2321</i>		7 240

##### c. Paiement du solde de la facture

25/02/N

D	C		D	C
404		Fournisseurs d'immobilisations	7 240	
	512	Banques <i>Paielement facture n° 2321 – CB n°6114</i>		7 240

#### 2. CALCULEZ L'ANNUITÉ DE L'EMPRUNT ET PRÉSENTEZ LES DEUX PREMIÈRES LIGNES DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT DE L'EMPRUNT.

Il est nécessaire de poser la formule de calcul avant d'afficher le résultat.

Pour un emprunt remboursable par annuités constantes, le calcul de l'annuité est le suivant :

$\text{Annuité} = \text{montant de l'emprunt} \times \text{taux d'intérêt} / [1 - (1 + \text{taux d'intérêt})^{-\text{durée de l'emprunt}}]$
--

# CORRIGÉ

$$\text{Annuité} = 4\,000 \times 3\% / [1 - (1 + 3\%)^{-5}]$$

$$\text{Annuité} = 873,42 \text{ €}$$

Le tableau de remboursement d'un emprunt est un document prévisionnel qui indique, pour chaque échéance, le montant des intérêts, du remboursement du capital emprunté et de l'annuité.

Échéances	Capital restant dû début de période	Intérêts	Remboursement du capital	Annuité	Capital restant dû fin de période
01/02/N+1	4 000	120(1)	753,42(2)	873,42	3 246,58(3)
01/02/N+2	3 246,58	97,40(4)	776,02(5)	873,42	2 470,56(6)

Justification des calculs

(1) Intérêts =  $4\,000 \times 3\%$

(2) Remboursement du capital = annuité – intérêts =  $873,42 - 120$

(3) Capital restant dû fin de période = capital début de période – remboursement du capital =  $4\,000 - 753,42$

(4) Les intérêts se calculent sur le capital qui reste dû :  $3\,246,58 \times 3\%$

(5) Remboursement du capital = annuité – intérêts =  $873,42 - 97,40$

(6) Capital restant dû fin de période = capital début de période – remboursement du capital =  $3\,246,58 - 776,02$

### 3. ENREGISTREZ LES ÉCRITURES NÉCESSAIRES LIÉES À LA SOUSCRIPTION DE L'EMPRUNT ET AU PAIEMENT DE LA PREMIÈRE ANNUITÉ.

L'emprunt bancaire représente pour l'entreprise qui contracte l'emprunt une dette financière, inscrite au passif du bilan.

**01/02/N**

D	C		D	C
512		Banques	4 000	
	164	Emprunts auprès des établissements de crédit <i>Octroi de l'emprunt - BNP</i>		4 000

L'écriture demandée le 01/02/N+1 est relative au paiement de l'annuité. En contrepartie du paiement de l'annuité (crédit du compte 512), les intérêts (débit du compte 661) s'élèvent à 120 € et le remboursement du capital (débit du compte 164) est égal, d'après le tableau de remboursement (question 2), à 753,42 €

**01/02/N+1**

D	C		D	C
164		Emprunt auprès des établissements de crédit	753,42	
661		Intérêts	120	
	512	Banques <i>Paiement de la première annuité</i>		873,42